Image not found or type unknown

Refus de vente à un commerçant

Par **capuccin**, le **09/02/2010** à **10:16**

Bonjour,
je suis boulanger et je fais appel à une société pour intervenir sur mon matériel (réparation, entretien), cette société refuse toute intervention et déplacement chez nous, prétextant qu'il ont beaucoup de travail et refuse de nous donner des rendez vous même sur le long terme.
Peut on considérer ce refus comme étant un refus de vente

En vous remerciant par avance de votre aide

Par **JURISNOTAIRE**, le **09/02/2010** à **11:16**

Bonjour.

Pour qu'il y ait refus de vente,
il faut qu'il y ait eu en amont, proposition de vente ouverte, pollicitation (objet et prix clairement définis).
Y a-t-il eu ?

Par **capuccin**, le **09/02/2010** à **11:44**

j'ai demandé clairement à cette sociètè d'intervention et de réparation de venir notre labo parce que nous avons un soucis avec le matériel que nous utilisons dans notre entreprise.
Comme je leur demandé aussi de nous faire un devis de réparartion sur un four. tout ce ci est resté sans réponse
merci encore

Par **JURISNOTAIRE**, le **09/02/2010** à **11:47**

... Pas de prix proposé, donc,
pas de pollicitation émanant de l'entreprise de réparation;
pas d'offre de vente.

Refus de quoi, au fait ?

(Î-sous-le-point)

P.-S. Pas d'objet, non plus...

Par **capuccin**, le **09/02/2010** à **14:37**

Si je demande à ce réparateur de me vendre une prestation de service qui serait de réparer un matériel moyenant rémunération qu'il devra lui mêm définir au départ(devis), et que ce réparateur refuse de me vendre cette prestation sans aucune justification: comment peut on qualifié ce refus

Par **JURISNOTAIRE**, le **09/02/2010** à **15:21**

... Si vous demandiez à m'acheter ma voiture (ou ma cravate de not... Non? bon) et que je reste muet...
Il n'y aura pas refus de ma part; il n'y aura qu'absence totale de rapports (commerciaux) entre nous.

Par **capuccin**, le **10/02/2010** à **10:12**

Je vous fais voeu du peu,
mais de tout que je puy".
Antoine du Baïf. - XVI° siècle.
(On fait d'son mieux, mais on peut peu.)

Je trouve que vos réponses sont à l'image des citations que vous faites
Quand on a pas de réponse claire à faire on s'abstien de tricoter

merci

Par **JURISNOTAIRE**, le **10/02/2010** à **10:21**

Certes, Qu'a-pu-sain (l'esprit?), certes./.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés